

### **3. - LE COLLOQUE LIPPMANN**

**Nous avons vu, la dernière fois, en étudiant le débat Lippmann-Dewey, comment deux grands intellectuels considérés comme progressistes, l'un et l'autre nourris de darwinisme et se réclamant du pragmatisme, cherchent une porte de sortie à la crise du libéralisme qui s'étend sous leurs yeux.**

**Ils pensent tous les deux qu'il faut reformuler les prémisses de la démocratie pour les adapter à la « Great society », mais tandis que Dewey propose de « restructurer la société de manière à ce que les citoyens puissent auto-organiser librement leur communication », au moyen des enquêtes notamment, Lippmann,**

**lui, se méfie de la ‘masse’ informe soumise aux stéréotypes, et préfère faire appel aux experts.**

**On peut dire que Dewey est dans ce qu'on appellerait aujourd'hui une démarche de ‘démocratie participative’, tandis que Lippmann propose un mix de gouvernement des experts, de manufacture du consentement et de démocratie minimaliste purement procédurale.**

Le colloque Lippmann se déroule du 26 au 30 août 1938. Vingt-six intellectuels libéraux se réunissent pour discuter des possibilités de rebond du libéralisme, critiqué depuis des décennies. L'objet d'étude – ou le prétexte – du colloque est fourni par le dernier livre de Lippmann, *La cité libre*.

Entre le colloque de Paris et le débat Lippmann-Dewey que nous venons d'étudier, dix ans ont passé. Lippmann est devenu un immense journaliste, extrêmement célèbre et influent. Depuis 1931, il tient dans le New York Herald Tribune une chronique syndiquée sur l'actualité politique, « Today & Tomorrow »<sup>25</sup>, qui fait et défait l'opinion.

En 1934, il donne des conférences à Harvard qui seront publiées la même année sous le titre **The Method of Freedom**.

---

<sup>25</sup> Cette chronique lui vaudra le prix Pulitzer en 1958.

Dans cet ouvrage qui, selon François Denord, constitue « **la première étape de la réflexion qui mènera à La Cité libre, (...) (Lippmann) constate l'impossibilité de restaurer l'économie mondiale sur la base des principes d'avant-guerre**<sup>26</sup> »

Pourquoi cette impossibilité ? Parce que les peuples – arrivés en masse dans le champ politique - ne croient plus en l'ordre antérieur. En outre, suite à la Grande Guerre, pouvoirs politiques et économiques vont maintenant de concert,

et les peuples, dit Lippmann, « **ne sont plus enclins à subir sans réagir les purges occasionnées par les cycles économiques**<sup>27</sup> ».

C'est à cette époque que Lippmann commence à s'intéresser aux travaux de Ludwig von Mises et Friedrich Hayek, qui enseigne alors à la London School of Economics. Il entretiendra une correspondance régulière et soutenue avec ce dernier<sup>28</sup> à partir de 1937.

Dans **La cité libre**, Lippmann dira de ces deux auteurs que leur « **critique de l'économie**

<sup>26</sup> Francis Urbain Clave, « Walter Lippmann et le néolibéralisme de La cité libre », *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy* 2005/1 (n° 48), p. 79-110.

<sup>27</sup> Ibidem.

<sup>28</sup> Ainsi qu'avec Lionel Robbins, directeur de la LSE.

planifiée a apporté une nouvelle compréhension de tout le problème du collectivisme ».

Comprendre : l'intervention de l'Etat dans l'économie mène – ne peut pas ne pas mener – au collectivisme. On y reviendra à propos de Hayek.

Mon plan comprend trois parties :

**Les thèses de Lippmann dans *La Cité libre* – Le colloque – Un agenda libéral**

### **3.1. - Dans *La cité libre*, Lippmann développe cinq idées principales :**

**3.1.a - En premier lieu, il constate que le libéralisme, qui a été le moteur de la révolution industrielle, et qui a engendré la prospérité économique, n'est plus en odeur de sainteté depuis 1870.** Il constate également qu'à côté de la prospérité il y a eu aussi la paupérisation, le déracinement, le refus des lois protectrices du travail, etc. En outre, le « marché laissé à lui-même » a bien du mal à gérer des cataclysmes comme les guerres. Bref : l'homme a été traité par l'industrie comme une chose, au lieu d'être traité comme une personne. Dans ces conditions, dit Lippmann, il ne faut pas s'étonner des réactions de rejet de l'économie de marché et de la naissance d'un mouvement socialisant tendant vers le communisme. Le

problème est que les réponses apportées à cette situation, à droite comme à gauche (impérialisme et monopoles à droite ; collectivisme à gauche), sont illusoire et dangereuses parce qu'elles font l'une et l'autre la part trop belle à l'Etat. On peut relever, dès ce premier point, l'originalité de l'analyse de Lippmann :

elle consiste à dire que « **la catastrophe totalitaire constitue une réaction à une autre catastrophe, celle du capitalisme historique** »<sup>29</sup>.

Lippmann est l'un des très rares auteurs à brosser un tableau aussi sombre du capitalisme historique, que ce soit sur le plan économique, social, humain, moral ou intellectuel.

**3.1.b - La solution aux dérives du libéralisme n'est pas le rejet de celui-ci, mais son adaptation. Lippmann définit son projet...**

...il veut « **refonder le libéralisme contre ses déviations historiques** »<sup>30</sup>.

Pour ce faire, il faut distinguer le mot et la chose. S'agissant du mot "libéralisme", il est permis de penser, écrit Lippmann, qu'il n'est plus attractif...

<sup>29</sup> Serge Audier, p. 83.

<sup>30</sup> Serge Audier, *Néo-libéralisme(s)...*, p. 85.

...qu'il constitue aujourd'hui un « **ornement fané** évoquant les sentiments les plus douteux »<sup>31</sup> ;

par contre, il est important de déterminer ce que le libéralisme en tant que tel a apporté en termes d'émancipation et de prospérité.

Il s'agit, dit Lippmann, de trouver « **la meilleure façon d'adapter la loi et la politique à un mode de production dans lequel le travail humain est spécialisé, et qui rend en conséquence les individus et les sociétés de plus en plus dépendants les uns des autres dans le monde entier** ».

En particulier, il faut renforcer les mécanismes du marché face aux monopoles. Là-dessus, dit Lippmann, Spencer n'a pas été à la hauteur. C'est la sacralisation du laisser-faire manchestérien qui est la cause de la déchéance du libéralisme <sup>32</sup>. A cet égard, la distinction/séparation entre un champ de l'économie - relevant des lois naturelles - et un champ de la politique - relevant de la loi des hommes - n'est pas une bonne chose. C'est avec ces idées en tête qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> W. Lippmann, *La cité libre*.

<sup>32</sup> Lippmann est ici très proche d'un article de Keynes de 1926, *La fin du laissez-faire*.

<sup>33</sup> Dans le même ordre d'idées, Louis Rougier écrivait en 1938 dans les *Mystiques économiques* : « **Le libéralisme constructeur, qui est le libéralisme véritable, ne permet pas qu'on utilise la liberté pour tuer la liberté (...). Le libéralisme manchestérien (celui du « laissez-faire, laissez-passer ») se pourrait comparer à un régime routier qui laisserait les automobilistes circuler sans code de la route. Les encombrements, les embarras de circulation, les accidents seraient innombrables... L'Etat socialiste est semblable à un régime de circulation où une autorité centrale fixerait impérativement à chacun quand il doit sortir**

Sur ces bases, dit S. Audier, Lippmann dresse « **un programme d'action qui reste fidèle aux valeurs philosophiques du libéralisme tout en rompant avec les errements des libéraux historiques** ».

Voici ce qu'en dit Lippmann dans **La cité libre** (p. 279) : « **L'effet de ces réformes serait en effet avant tout de réduire considérablement les possibilités d'enrichissement par l'exploitation et par l'exercice de privilèges légaux. Ces réformes s'attaquent à la source des gros revenus provenant des divers genres de monopoles, des droits exclusifs sur le sol ou les ressources naturelles, des mauvais marchés sur lesquels les ignorants et les faibles sont désavantagés. Au point de vue de l'économie d'échange, les revenus provenant de ces inégalités naturelles ne sont pas légitimement gagnés. Ils sont parasites, adventistes, et si le monde réel était conforme à la théorie des économistes, ces revenus illégitimes n'existeraient pas. Ils ne représentent ni la rétribution du travail ni la**

---

sa voiture, où il doit se rendre et par quel chemin... L'Etat véritablement libéral est celui où les automobilistes sont libres d'aller où bon leur semble, mais en respectant le code de la route ».

**gestion, ni un intérêt du capital, ni les profits d'une entreprise, tels que les déterminent des marchés libres et équilibrés. Ce sont des tribus levés sur les salaires, les intérêts ou les profits en dénaturant ou en manipulant le prix du marché ».**

Lippmann critique donc le libéralisme au nom même du libéralisme. Il fait des propositions pratiques et concrètes...

**« Les réformateurs du libéralisme doivent donc se proposer de rectifier la situation qui permet à ces revenus illicites de se former ; si leurs réformes sont profondes et efficaces, il ne s'en formera plus. Or nous avons vu qu'afin de rectifier cette situation il faut : engager d'énormes dépenses pour l'eugénisme et l'éducation ; assurer la conservation du sol et des richesses naturelles qui constituent le patrimoine national, développer ce patrimoine par des travaux de récupération, de lutte contre les inondations et la sécheresse, d'aménagement des cours d'eaux, des ports et des routes, de développement de la houille blanche, d'amélioration des possibilités de transport et d'échange de marchandises et de services ; perfectionner les marchés en organisant des**

**services de renseignement, d'inspection et autres, assurer et indemniser contre les risques et les pertes dues aux transformations économiques et techniques. Il faut encore bien d'autres choses, par exemple fournir les possibilités de récréation qui ne peuvent pas exister dans des collectivités spécialisées et surpeuplées ».**

Ces réformes passent par une réforme de la répartition des revenus et une réduction des inégalités que Lippmann détaille aussi (p. 280-281 et 284-285). Il s'exprime en outre sur les services et investissements publics (p. 281-282).

Cela fait, pour que ses propositions ne risquent pas d'être mal interprétées, pour que nul n'y voit un brûlot contre le système, il prend une précaution :

Il souligne dans tout un chapitre (p. 286-294) « **le conservatisme profond des réformes libérales** »<sup>34</sup> qu'il préconise.

Toujours cette idée de réviser radicalement le libéralisme en restant sur le terrain du libéralisme. Pour le dire autrement : revenir aux idées libérales, mais, peut-être, de façon plus ou moins novatrice.

---

<sup>34</sup> Cette phrase donne son titre au chapitre.

**3.1.c - La réalisation de l'agenda du libéralisme que préconise Lippmann suppose - c'est la troisième thèse - de revoir la conception des lois.** Au lieu d'être conçues comme des commandements, à l'image de la tradition autoritaire anglaise remontant à la lutte contre la monarchie absolue, elles devraient être regardées comme l'expression de relations entre des êtres humains ou des choses, conformément à la tradition libérale. Dans le premier cas (loi-commandement), la communication est verticale ; elle peut déboucher soit sur le totalitarisme (si on se focalise sur la relation entre l'autorité surplombante et la masse des hommes), soit sur l'individualisme (si on se focalise, au contraire, sur les relations entre les autorités et l'individu). Le premier cas peut donc déboucher, selon Lippmann, sur des configurations bien différentes. Dans le second cas (primat des relations entre les êtres humains et/ou les choses), la communication est horizontale et multidimensionnelle, individualisée, centrée sur les interactions entre les individus, lesquels ne sont pas pensés en termes de masse<sup>35</sup>.

La loi, pour Lippmann, doit procéder de l'étude des faits, des données empiriques. La raison doit y avoir sa part, mais une raison limitée et humaine, une raison artificielle appuyée sur l'étude, l'effort sur soi et l'expérience, une raison sans cesse affinée, pas la raison universelle et infinie, parfaite, absolue.

---

<sup>35</sup> Hannah Arendt dira en 1963, dans *Essai sur la révolution*, que la loi libérale est une « **liaison étroite, c'est-à-dire quelque chose qui relie deux choses ou deux partenaires que les circonstances extérieures ont réunis** ».

**3.1.d - Précisément, dans la droite ligne de cette troisième thèse, Lippmann dit que les économistes manchestériens ont cédé à la tentation autoritaire par l'introduction du droit naturel,**

sorte d'« ordre social imaginaire » construit par un raisonnement hypothético-déductif auto-référencé puisqu'on y introduit les hypothèses en fonction des conclusions auxquelles on veut arriver. Les lois de l'économie auxquelles parviennent ainsi les économistes manchestériens – lois hardiment déclarées par eux “lois naturelles” – n'ont d'autre dessein, pense Lippmann, que d'imposer aux hommes l'ordre du monde que les susnommés économistes manchestériens croient le meilleur. A cette conception, Lippmann oppose le droit artificiel fondé sur l'usage de la raison, et orienté vers l'amélioration de l'état des choses. Cette approche, dit Lippmann, -où la loi n'est pas trouvée par la raison naturelle mais par la raison artificielle, -où elle ne dérive pas nécessairement de l'Etat ou d'un absolu, -est propre à limiter le despotisme de l'Etat ou du souverain. A cet égard, si Lippmann est favorable au régime présidentiel, parce que plus apte, selon lui, à contenir les intérêts particuliers et à s'approcher ainsi de l'intérêt général, il conçoit le rôle du parlement comme une simple instance de contre-pouvoir et de contrôle, et non comme un organisme qui légifère “à tout va”. D'où la cinquième thèse.

**3.1.e - La dernière partie de La Cité libre est consacrée à l'« agenda du libéralisme ».** Notons tout de suite sans commenter davantage, -puisque on va y revenir très vite, -que cette expression “agenda du libéralisme” va aussi être employée au moment de la conclusion du colloque Lippmann. Lippmann imagine un Etat

habilité à légiférer partout (car tout est rapport et relation), mais à condition que ses lois traitent de façon générale des rapports des hommes entre eux ; à condition que ses lois ne cherchent à donner de privilèges à personne...

Au passage, il reproche aux Etats modernes de vouloir « **donner des privilèges à tout le monde** », ce qui, d'après lui, ne peut que conduire à une impasse<sup>36</sup>.

A cet égard, sa préférence pour les experts ne vaut pas carte blanche ; Lippmann ne veut pas que les experts, et l'Etat avec eux, tombent dans le planisme ou le constructivisme, et encore moins le collectivisme. Leur rôle n'est pas de s'occuper du bonheur des hommes, et de "découvrir" à cette fin des lois scientifiques et nécessaires, mais juste de rationaliser les choses, de prévenir les crises, de fabriquer du consentement. Il y a chez Lippmann, incontestablement, l'idée que le pouvoir doit être limité et contenu. Il est donc résolument favorable au système de "check and balance". Une fois qu'il a dit cela Lippmann n'est pas hostile à une intervention de l'Etat sur des sujets d'intérêt général, pourvu que les choses ne dérapent pas. C'est un point que François Denord relève :

---

<sup>36</sup> Lippmann pense peut-être au président Wilson, qui disait : « **je ne veux pas de philanthropie, je ne veux pas d'un gouvernement qui prenne soin de moi (...) nous voulons un gouvernement juste** ».

Il relève qu'il « **n'est pas contre le programme social de Roosevelt dont il reprend l'essentiel dans son agenda du libéralisme<sup>37</sup>** ».

Lippmann accepte également l'analyse keynésienne de l'investissement public. Mais il est ferme sur la question de la généralité de la loi, et préconise de passer le moins possible par la voie réglementaire parce qu'elle est propice à l'arbitraire. Lippmann admet que l'Etat a besoin d'une administration pour s'acquitter de ses tâches, mais il préconise un Etat démembré en agences spécialisées (telles que F.D. Roosevelt les met en place), moins dangereuses pour les libertés publiques qu'une grande fonction publique monolithique, le gouvernement conservant, par rapport à ces agences spécialisées, un rôle d'arbitre et de juge.

---

<sup>37</sup> Lippmann préconise, entre autres, l'impôt progressif, les allocations chômage, les lois antitrust, la surveillance des holdings.

### 3.2. - Venons-en, maintenant, au colloque

Le mieux est de donner d'abord la parole à l'organisateur du colloque, Louis Rougier. Dans son allocution d'ouverture, d'une trentaine de minutes ou un peu plus, après avoir dégagé ce que sont, à ses yeux, les trois qualités particulières de l'ouvrage de Lippmann, il indique quelles sont, selon lui, les questions auxquelles doit répondre le colloque.

En ce qui concerne les qualités de **La cité libre** :

- En premier lieu, « **le livre de Walter Lippmann démontre de façon péremptoire que socialisme et fascisme sont les deux variétés d'une même espèce. Ils procèdent, l'un et l'autre, de la croyance commune qu'on peut réaliser une société plus juste, plus morale et plus prospère, où la recherche égoïste du profit individuel serait remplacée par la satisfaction altruiste des besoins collectifs des masses, en substituant à l'économie de marché, basée sur la propriété individuelle et le mécanisme des prix, une économie planifiée, basée sur l'étatisation, partielle ou totale, des moyens de production et sur les décisions bureaucratiques d'un organe central** ». Et Rougier, sur la base de ce constat, fustige à la fois la gauche et la droite : « **Le drame moral de notre époque, c'est, dès lors,**

**l'aveuglement des hommes de gauche qui rêvent d'une démocratie politique et d'un planisme économique, sans comprendre que le planisme économique implique l'Etat totalitaire et qu'un socialisme libéral est une contradiction dans les termes. Le drame moral de notre époque, c'est l'aveuglement des hommes de droite qui soupirent d'admiration devant les gouvernements totalitaires, tout en revendiquant les avantages d'une économie capitaliste, sans se rendre compte que l'Etat totalitaire dévore la forme privée, met au pas et bureaucratise toutes les formes de l'activité économique d'un pays ».**

- En deuxième lieu, Walter Lippmann montre bien que **« le régime libéral n'est pas seulement le résultat d'un ordre naturel spontané comme le déclaraient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les nombreux auteurs des Codes de la Nature ; mais qu'il est aussi le résultat d'un ordre légal qui suppose un interventionnisme juridique de l'Etat »**. Et là, Rougier emploie une métaphore promise à un bel avenir : **« Être libéral, ce n'est pas, comme le "manchestérien", laisser les voitures circuler dans tous les sens, suivant leur bon plaisir, d'où résulteraient des encombrements et des accidents incessants ; ce n'est pas, comme le**

«planiste», fixer à chaque voiture son heure de sortie et son itinéraire ; c'est imposer un *Code de la route*, tout en admettant qu'il n'est pas forcément le même au temps des transports accélérés qu'au temps des diligences ».

En ce qui concerne les questions auxquelles le colloque doit trouver des réponses :

- 1<sup>ère</sup> question : « **le déclin du libéralisme, en dehors de toute intervention de l'Etat, est-il inévitable par suite des lois mêmes de son propre développement** » ?
- 2<sup>e</sup> question : « **le libéralisme peut-il satisfaire les exigences sociales des masses** » du monde actuel<sup>38</sup> ?

Rougier exprime en fait les deux positions extrêmes qui font accord parmi les participants ; c'est ainsi que, d'une part, tous conviennent que le temps du laisser-faire intégral est passé, et que, d'autre part, ils sont également d'accord pour critiquer Keynes, le planisme, le corporatisme, et l'Etat-providence.

De la même manière, les questions que pose Rougier vont effectivement hanter le colloque : que faire du vieux libéralisme ? Quelles sont les origines de la crise de 1929 et ses remèdes ? Quels degrés et quelles modalités d'intervention de l'Etat dans la sphère économique et sociale ?

---

<sup>38</sup> Instruction, assurances sociales, organisation collective...

Pour le reste, c'est-à-dire un très vaste entre-deux, ce sont les désaccords qui l'emportent. A un moment donné, l'un des participants, Alexander von Rüstow, acte les désaccords :

Alexander Rüstow déclare : « **Il est indéniable qu'ici, dans notre cercle, deux points de vue différents sont représentés. Les uns ne trouvent rien d'essentiel à critiquer ou à changer au libéralisme traditionnel (...). Nous autres nous cherchons la responsabilité du déclin du libéralisme dans le libéralisme lui-même ; et, par conséquent, nous cherchons l'issue dans un renouvellement fondamental du libéralisme** ».

Louis Rougier indique qu'en coulisses Rüstow est bien plus cash : il dit à Wilhelm Röpke<sup>39</sup> que la place de Ludwig von Mises et Friedrich Hayek est au musée, dans le formol ; à ses yeux, ce sont des gens de leur espèce qui sont responsables de la grande crise du XX<sup>e</sup> siècle. Ambiance !

---

<sup>39</sup> Théoricien de l'ordolibéralisme allemand.

On ne peut pas passer en revue les positions des 26 participants au colloque, mais il est intéressant de mentionner quelques exemples de différences :

Un trio est particulièrement intéressant.

### 3.2.a - Lippmann-Hayek-Keynes

Par exemple, on peut regarder comment Lippmann et Hayek se situent au cours du colloque. Accessoirement, il ne sera pas inutile non plus de se demander quelle relation chacun de ces hommes entretient avec Keynes, -grand absent du colloque, -mais omniprésent cependant.

**Lippmann-Keynes** - Une certaine littérature a voulu faire de Lippmann et Keynes des adversaires. Serge Audier s'inscrit en faux contre cette thèse. Les deux hommes étaient des amis très proches et c'est Lippmann qui a introduit Keynes auprès du public américain. Ce dernier, d'ailleurs, collaborait au journal fondé par Lippmann, *The New Republic*. Et c'est en contact étroit avec Keynes que Lippmann réfléchit à l'expérience du New Deal. Keynes a, d'ailleurs, présenté oralement à Lippmann certaines orientations de sa **Théorie générale** avant sa publication, ce qui a beaucoup aidé Lippmann pour la rédaction d'un essai paru en 1934, **The Method of Freedom**.

**Hayek-Keynes** - Gilles Dostaler indique quelles sont les relations entre les deux hommes :

Il s'agit d'un extrait de la préface de l'ouvrage de Hayek, *Le droit et l'économie*, paru en 1976. Le passage est écrit en français et mentionne la lecture de l'ouvrage de Keynes en 1930. Le texte est écrit en français et mentionne la lecture de l'ouvrage de Keynes en 1930. Le texte est écrit en français et mentionne la lecture de l'ouvrage de Keynes en 1930.

Hayek, par exemple, a âprement critiqué, en 1931-1932, le **Traité sur la monnaie** publié par Keynes en 1930. Mais, ce dernier répond à Hayek que ses positions sur la question ont évolué<sup>40</sup>, et Hayek ne renouvellera pas ses assauts virulents tout au long des années 1930-1940<sup>42-43</sup>. Aussi bien, vers la fin des années 1930, Hayek se détourne peu à peu des questions économiques et commence à se consacrer à la théorie de la connaissance et aux systèmes de pensée. C'est ainsi qu'en 1936 il donne une conférence présidentielle au London Economic Club intitulée « **Économie et connaissance** ». Ce texte, qui révèle l'évolution qui s'est produite chez Hayek, est un texte de toute première importance, y compris aux yeux de Hayek lui-même, de sorte qu'on peut dire que le Hayek qui arrive au colloque Lippmann est en pleine effervescence créative, et c'est peut-être une

<sup>40</sup> Mais qui se retrouvaient pour considérer que l'économie ne constituait pas le tout de la société, et aussi pour désapprouver la tendance à la mathématisation de la science économique.

<sup>41</sup> Keynes publiera la *Théorie générale* en 1936.

<sup>42</sup> On ne peut pas exclure non plus que Hayek se rende compte que dans le contexte des années 1930 les thèses interventionnistes de Keynes sont bien mieux acceptées que les siennes qui consistent en quelque sorte à dire : laissons la crise produire tous ses effets et le marché finira bien par retrouver son équilibre.

<sup>43</sup> Plus tard, au cours des années 1970, Hayek affichera clairement ses désaccords avec Keynes, lui reprochant d'avoir engendré Friedman, du moins méthodologiquement.

des raisons pour lesquelles il s'exprime assez peu pendant le colloque.

**Lippmann-Hayek** - Y a-t-il une filiation en ligne droite de Lippmann à Hayek ? Ce que l'on a dit tout à l'heure de la relation entre Lippmann et Keynes suffirait déjà à se convaincre que ce n'était pas le cas. Le fait que les deux hommes aient entretenu une correspondance ne peut en rien suffire à accréditer cette thèse. Serge Audier dit que mis à part le fait qu'ils sont tous les deux d'accord pour vouer aux gémonies l'économie planifiée, ils sont aux antipodes. La critique que Lippmann porte dans **La cité libre** contre le libéralisme, Hayek ne l'aurait pas écrite ; il ne l'a pas écrite.

Qu'on en juge par ce passage de **La cité libre** :

« **En s'occupant du problème du laissez faire, les derniers libéraux ont gaspillé le temps de la science sur un problème faux. C'est une chose qui arrive souvent. Cela ressemble aux efforts persistants des astronomes pour expliquer les mouvements du système solaire en considérant la terre comme un centre immuable. La science astronomique n'a pas pu faire de progrès tant qu'on ne s'est pas rendu compte que la terre n'était pas le centre fixe du système solaire. Les progrès du libéralisme ont pareillement été arrêtés parce qu'on a supposé, entièrement à tort, qu'il existait un domaine de la liberté dans**

lequel fonctionne l'économie d'échange, et d'autre part un royaume du droit à l'intérieur duquel l'Etat exerce sa juridiction ».

Et Lippmann poursuit en stigmatisant le bilan social du libéralisme : « **Les conséquences de ces erreurs ont été catastrophiques. Car en imaginant ce domaine de la liberté entièrement hypothétique et illusoire, dans lequel les hommes sont censés travailler, acheter et vendre, faire des contrats et posséder des biens, les libéraux renoncèrent à toute critique pour devenir les défenseurs du droit qui se trouvait régner dans ce domaine. Ils devinrent ainsi des apologistes obligés de tous les abus et de toutes les misères qu'il contenait. Ayant admis qu'il n'y existait pas de lois, mais un ordre naturel venu de Dieu, ils ne pouvaient enseigner que l'adhésion joyeuse ou la résignation stoïque. En fait, ils défendaient un système composé de vestiges juridiques du passé et d'innovations intéressées introduites par les classes de la société les plus fortunées et les plus puissantes** ».

Voilà pour le diagnostic que fait Lippmann. Il comporte un "livre noir" du libéralisme dont Hayek ne partageait pas le moindre mot. Mais, en même temps, cela ne fait pas de Lippmann un antilibéral.

Lippmann veut sauver le libéralisme ; il veut le refonder contre ses déviations historiques. Quant à ses propositions de réforme, généralement qualifiées de “réformistes”, nous les avons vues tout à l’heure. Elles sont très différentes de celles que Hayek a pu faire de son côté. Les thèses sur lesquelles le colloque va plancher sont très radicales pour ce cénacle de libéraux.

### **3.2.b - Le colloque va se conclure par l’adoption d’un « Agenda du libéralisme ».**

Bien que précédé d’échanges houleux et de moments mélodramatiques, le manifeste va néanmoins être adopté à l’unanimité. Il contient trois innovations doctrinales majeures :

1 - L’Etat se voit reconnaître un rôle de régulateur juridique :

**« C’est à l’Etat qu’incombe la responsabilité de déterminer le régime juridique qui sert de cadre au libre développement des activités économiques » ;**

2 - Les attributions que les libéraux concèdent classiquement à l’Etat sont élargies :

Un Etat libéral **« peut et doit percevoir par l’impôt une part du revenu national et en consacrer le montant au financement collectif de :**

a) **La défense nationale,**

- b) **Les assurances sociales,**
- c) **Les services sociaux,**
- d) **L'enseignement,**
- e) **La recherche scientifique.**

3 – Plus largement, un droit d'intervention est reconnu à l'Etat  
car :

- a) « (...) **les prix du marché sont affectés par le régime de la propriété** (publique-privée) **et des contrats** (publics-privés ; d'intérêt public ou pas ; qu'il faut donc réglementer) ;
- b) (...) **l'utilité maxima est un bien social mais n'est pas nécessairement le seul qui doit être recherché ;**
- c) (...) **même lorsque la production est régie par le mécanisme des prix, les sacrifices qu'impliquent le fonctionnement du système** (c'est-à-dire les fonctions collectives) **peuvent être mis à la charge de la collectivité** (par l'impôt) ».

### 3.3. - On retrouve dans cet agenda certains des postulats du libéralisme

Quatre points :

- Le recours au mécanisme des prix comme principe organisateur de l'activité économique (fondamentalisme de marché) ; c'est le seul mécanisme qui permet de faire un bon usage des moyens de production et de maximiser la satisfaction des désirs des hommes ;
- La responsabilité de l'Etat pour instaurer un cadre marchand et le sécuriser juridiquement ;

le colloque souligne très clairement, dit Serge Audier, que « **les positions d'équilibre qui s'établissent sur les marchés sont affectées par le cadre juridique dans lequel se déroule la vie économique** »<sup>44</sup>.

- La nécessité du libéralisme politique pour établir les lois,
- La possibilité pour un régime libéral de poursuivre des fins sociales et de prélever dans ce but une partie de la richesse nationale par l'impôt.

---

<sup>44</sup> S. Audier, p. 98.

A la question classique « Jusqu’où le gouvernement s’ingère-t-il dans mes affaires ? », le colloque apporte une réponse qui n’est pas du tout minimaliste puisque l’Etat se voit reconnaître des compétences ; peut-être faudrait-il plutôt dire qu’il voit sa légitimité reconnue dans des domaines qu’il a déjà investis de fait depuis plusieurs décennies ; mais à l’autre question classique « **Qui me gouverne ?** », le manifeste ne répond pas. On peut supposer que puisque l’Etat se voit reconnaître la possibilité de développer des politiques d’« **égaliberté** »<sup>45</sup> dans le champ socio-économique, des formes démocratiques ne sont pas exclues en vertu de l’idée que la démocratie – comme la République – sont des formes qui entraînent le fond, -et si le fond est social, la forme a tendance à être démocratique. Pour dire les choses autrement, la démocratie est une gêne quand on développe des politiques antisociales ; si ce n’est pas le cas, on peut s’en accommoder.

Cette question de l’articulation entre libéralisme politique et libéralisme économique peut être vue aussi sous l’éclairage que propose Foucault dans **Naissance de la biopolitique**,...

{ ...en particulier quand il dit qu’avec le néolibéralisme ce qui est recherché c’est « **comment on peut régler l’exercice total du**

---

<sup>45</sup> Cf. Etienne Balibar, *La proposition de l’égaliberté*, Actuel Marx/PUF, 2010.

**« pouvoir politique sur les principes d'une économie de marché »<sup>46</sup>.**

On pourrait alors dire que le colloque Lippmann s'est surtout occupé de la question du marché (comment le mettre au centre ? Comment le sécuriser sur le plan juridique ? etc.), et a laissé dans l'ombre la question démocratique, ou l'a remise à plus tard, mais en se disant que le jour où la question démocratique viendra sur le métier, elle devra être résolue sous les contraintes des principes du marché<sup>47</sup>.

On sait par leurs écrits que la plupart des participants au colloque – Lippmann le premier, mais aussi Hayek, Röpke, Marlio, Rueff – déplorent l'irruption des masses dans l'espace public. Tous, en outre (sauf Hayek), pensent que dans nos sociétés complexes il faut s'en remettre aux élites. Hayek se distingue donc par sa récusation des élites et la confiance qu'il met – plutôt que dans les élites – dans les minorités créatrices, innovantes et même dissidentes, mais qui ne seront telles, pense-t-il, que si on les place à l'abri du "rouleau compresseur" des majorités conformistes et routinières. Mais,

---

<sup>46</sup> Pour le libéralisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, par contre, celui d'Adam Smith, la question centrale, dit Foucault, était de savoir « **comment, à l'intérieur d'une société politique toute donnée, on pouvait découper, ménager un espace libre qui serait celui du marché** ».

<sup>47</sup> A noter ce qu'indique Foucault dans *Naissance de la biopolitique* : pour le néolibéralisme le marché ne renvoie pas tant à l'échange (et à la consommation) qu'à la concurrence ; et l'homo oeconomicus ne renvoie pas à un partenaire de l'échange, mais à un entrepreneur (et entrepreneur de lui-même). Ce sont les mécanismes de la concurrence (et pas ceux de l'échange), dit encore Foucault, qui « **doivent avoir le plus de surface et d'épaisseur possible, qui doivent aussi occuper le plus grand volume dans la société** ». Le passage du marché-échange au marché-concurrence veut dire qu'on passe d'une structure qui établit une équivalence entre deux valeurs (l'échange) à une autre structure (la concurrence) qui, au contraire, charrie de l'inégalité ; cela veut dire aussi qu'on passe d'une donnée primaire, de nature, à une donnée qui doit s'organiser ; autant l'Etat doit rester à l'écart de la première (si ce n'est pour s'assurer que la liberté des parties à l'échange est respectée), autant il doit s'impliquer dans la seconde pour l'organiser, ce qui signifie que le laisser-faire n'est plus de mise (alors que l'échange, qui est une donnée de nature, peut {doit} être abandonné au laisser-faire).

encore une fois, la question démocratique n'a pas été abordée frontalement par le colloque.

Bien des sociétés différentes sont concevables à partir des principes du manifeste, et la grande diversité des profils des signataires de l'agenda du libéralisme le suggère inmanquablement ; mais la "motion de synthèse" proposée par Lippmann a réussi à déterminer les thèses communes et ainsi rallier tous les suffrages ; en tout cas, aucun d'entre eux n'y a vu un document radicalement incompatible avec ses propres thèses.

Les choses en sont là en août 1938. Le mouvement de refondation/rénovation du libéralisme a bien avancé. Les participants se sont mis d'accord sur leurs désaccords et ont réussi à dégager une base doctrinale commune minimale. Le colloque n'a donc pas du tout été un coup d'épée dans l'eau. Un outil pour prolonger le colloque a même été créé : le « Centre international d'études pour la rénovation du libéralisme » (CIRL)<sup>48</sup>. La satisfaction est donc générale chez les participants. Il y a une ombre au tableau, certes, ce sont les incertitudes internationales. Tous savent que le monde va inexorablement vers la guerre. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, sont des exilés réfugiés en Angleterre ou en Suisse. Le CIRL se dote d'un programme de travail, qu'il va commencer de mettre en œuvre, mais qui devra être stoppé peu après le commencement des hostilités<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> Inauguré en 1939.

<sup>49</sup> En 1947, au moment de créer la Société du Mont Pélerin, Hayek s'inspirera beaucoup de la maquette du CIRL.

Si on veut résumer ce qui semble se dessiner, on dira que la fin du laisser-faire est actée en principe. Elle était déjà actée dans les faits pour toute une série de politiques (éducation, santé, routes, assurances sociales, etc.). La doctrine s'aligne donc sur les faits. Pour autant, les interventions de l'Etat doivent être strictement encadrées. La question démocratique n'a pas été approfondie au cours du colloque, mais les écrits personnels des participants -et ce depuis des années, -sont éloquentes : la démocratie, point trop n'en faut ! C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, dès la fin des années 1930, les néolibéraux vont être unanimes à proposer des projets supra nationaux (Jean Monnet propose une fédération franco-britannique en juin 1940 ; Hayek propose une fédération européenne). Ils y voient, en effet, une manière de "sécuriser" le néolibéralisme car, selon eux,...

...non seulement « **un fédéralisme inter-étatique postule nécessairement une économie libérale** », mais, en outre, il permet de placer tout un tas de sujets hors d'atteinte des démocraties nationales.

**Cet agenda du libéralisme va finalement rester dans les cartons. La guerre va en être la première cause ; mais, une fois la paix revenue, le néolibéralisme ne sera toujours pas à l'ordre du jour parce que le camp occidental a décidé d'organiser sa domination dans le cadre de ce qu'il a appelé le "compromis fordiste"<sup>50</sup>. Au total, la traversée du désert durera presque quarante ans<sup>51</sup>.**

**Un pays, toutefois, va faire exception, c'est l'Allemagne de l'Ouest, qui va appliquer, dès après la guerre, une politique économique néolibérale inspirée par les travaux de l'école de Fribourg animée par Walter Eucken. Cette école est plus connue sous le nom d'ordolibéralisme.**

---

<sup>50</sup> Dans le compromis fordiste, les gains de productivité, au lieu d'être affectés à la hausse des profits (optique tayloriste), le sont soit à la baisse des prix, soit à la hausse des salaires, l'une et l'autre option ayant comme effet d'accroître les ventes et, en fin de compte, d'accroître la rentabilité des entreprises. C'est une stratégie qui non seulement tirait les leçons de la crise des années 1930, mais qui prenait aussi en compte le contexte socio-politique d'après-guerre marqué par la constitution d'un "système socialiste étendu" dont on ne voulait pas que les peuples des pays occidentaux s'entichent.

<sup>51</sup> Le néolibéralisme va toutefois se mettre en place en République fédérale d'Allemagne (RFA), dès 1945, sous l'appellation "*ordo-libéralisme*".